

## Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés



Rapport établi conformément à la loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Rapport à la disposition du public à Sainte Eanne et sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

**Date de Présentation** : 28 juin 2016

**Président** : M. Régis BILLEROT

**Adresse Postale**

BP 10023  
79403 SAINT-MAIXENT-L'ECOLE Cedex

**Siège Social**

Z.I. Verdeil  
79800 SAINTE-EANNE

**Tél** : 05 49 05 37 10

**Fax** : 05 49 05 00 09

**Mail** : [accueil@smc79.fr](mailto:accueil@smc79.fr)

**Site Internet** : [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)



En vertu du décret n°2000-404 du 11 mai 2000, le président de l'établissement public de coopération intercommunale est tenu de présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Présenté au comité syndical dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice, ce rapport fera l'objet d'une communication par le Président de chacune des communautés de communes membres du SMC du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine à son conseil.

Cette disposition a pour objectif de renforcer la transparence et l'information dans la gestion des services publics locaux.  
Le rapport est également mis à la disposition du public.

# SOMMAIRE

I. Présentation du SMC .....	4
I.1 – Composition de la collectivité .....	4
I.2 – Fonctionnement administratif .....	5
II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers .....	6
II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers .....	6
II.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC .....	7
II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC .....	6
II.5 – Évolution des tonnages collectés .....	7
II.6 – Synoptique des flux de déchets .....	19
III. Organisation du service de traitement des déchets .....	20
III.1 – Liste et mode d’exploitation des installations de traitement .....	20
III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement .....	21
IV. Coût du service public .....	26
IV.1 – Mode de financement .....	26
IV.2 – Participation des collectivités adhérentes .....	26
(déchets ménagers – budget 2015) .....	26
IV.3 – Répartition budget dépenses 2015 par service .....	27
IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement .....	27
IV.5 – Investissements 2014 .....	28
IV.6 – Matrice des coûts .....	29
V. Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets .....	30
V.1 – Sensibilisation des publics .....	30
V.2 – Communication spéciale sur les nouveaux bacs de collecte .....	30
V.3 – Zéro gaspillage zéro déchets .....	31

Glossaire

Annexes

    Distribution des nouveaux bacs de collecte

    Liste des BAV

    Localisation des déchetteries

    Localisation des bornes textiles

    Tarifs 2015

# I. Présentation du SMC

Après la fusion en 1985 de deux syndicats, le SIVOM du Haut Val de Sèvre a modifié ses statuts en 1991 par arrêté préfectoral pour devenir le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine.

“Mixte”, car il accueille diverses structures : communautés de communes et communes.

“A la carte”, car chaque collectivité peut adhérer pour les seules compétences qui l’intéressent (gestion des déchets, rivières, voirie, bâtiments intercommunaux).

## I.1 – Composition de la collectivité

En 2015, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) assure la compétence de gestion des déchets, sur **49 communes** réparties sur 3 communautés de communes :

La population municipale INSEE en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2015 est de **48 319 usagers**.

Le territoire a une superficie de 966 km<sup>2</sup>.  
La densité est de 50 habitants au km<sup>2</sup>.

- Haut Val de Sèvre, 29 925 habitants
- Pays Sud Gâtine, 6 907 habitants
- Parthenay Gâtine (en partie) 11 487 habitants desservis par le SMC.

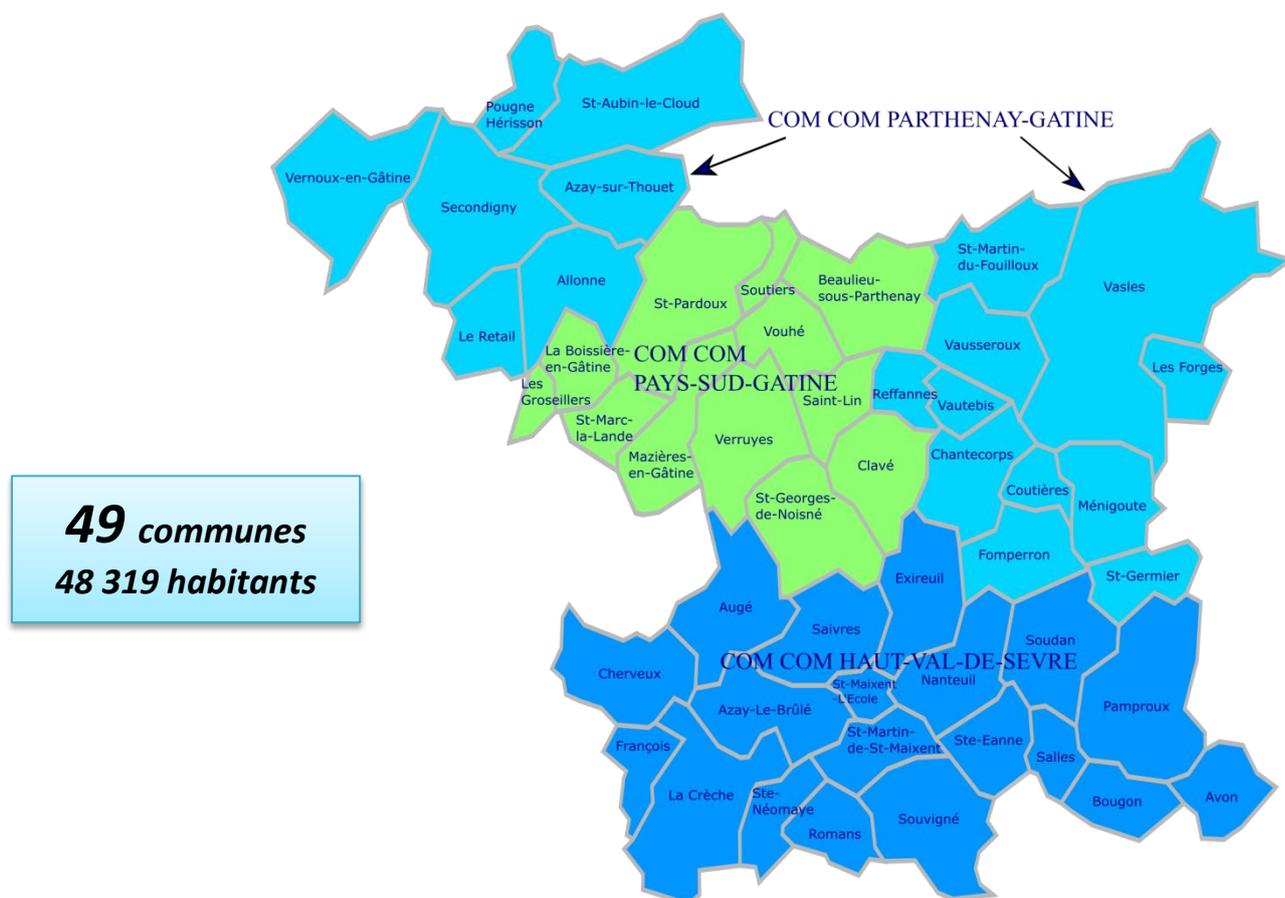


Figure 1: Carte représentant les collectivités adhérentes au SMC

## I.2 – Fonctionnement administratif

- **Le comité syndical**

Le SMC est administré par une assemblée délibérante composée des délégués des communes et des communautés de communes. Chaque collectivité adhérente pour une ou plusieurs compétences est représentée par deux délégués, dont le nombre de voix est fonction du nombre d'habitants.

Présidé par M. Régis BILLEROT élu le 13 mai 2014, le comité syndical se réunit 4 à 5 fois par an, afin de délibérer des orientations générales et voter les budgets.

- **Le bureau syndical**

Le bureau, élu par le comité, comprend le président et les vice-présidents. Il se réunit environ une fois par mois et dispose d'une large

délégation de pouvoir afin de gérer les affaires courantes du syndicat.

- **L'organisation hiérarchique et fonctionnelle des services en 2015**

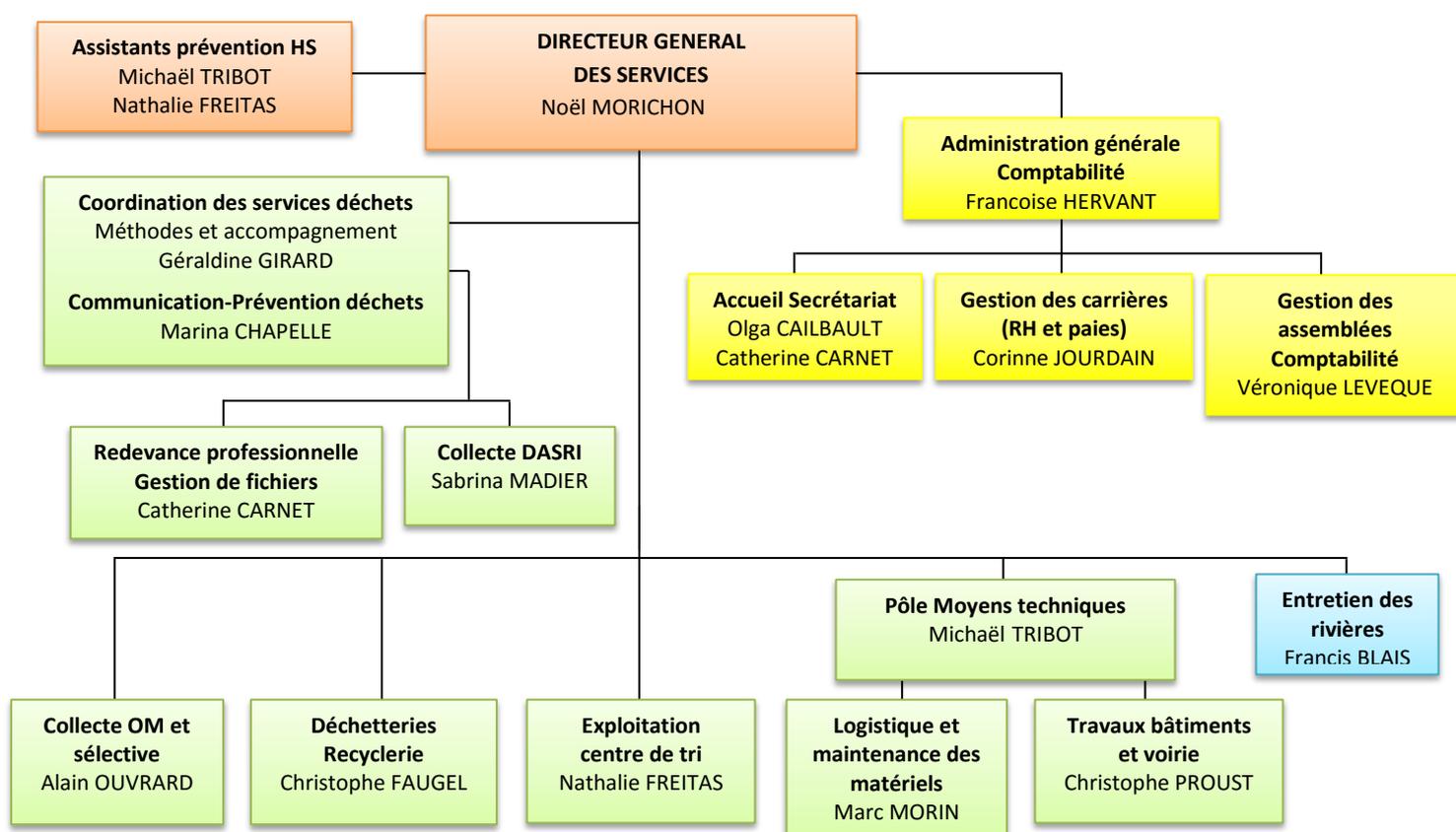


Figure 2 : Organigramme des services

Fin 2015, le SMC compte 77 agents titulaires (soit 75,68 équivalent temps plein), ainsi que des contractuels, au service des usagers.

La principale compétence du SMC est **la collecte et la valorisation des déchets**. Cela représente 90% de son activité.

## II. Organisation du service public de collecte des déchets ménagers

Depuis plusieurs années, le Syndicat Mixte à la Carte du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine (SMC) fait les constats suivants :

- un besoin d'harmoniser les modes de collecte (bacs collectifs ou individuels),
- les grands bacs collectifs ordures ménagères contiennent des déchets non conformes, en quantité importante (pelouse, cartons, appareils électriques...), sans pouvoir identifier les auteurs de ces incivilités,
- le coût de traitement des ordures ménagères augmente due en grande partie à la hausse importante de la taxe générale sur les activités polluantes (TGAP), ce qui oblige à tout mettre en place pour diminuer les tonnages soumis à la TGAP.
- le tonnage d'emballages recyclables est faible par rapport à la moyenne nationale.

Suite à ces constatations et prenant en compte les directives du Grenelle de l'environnement, les élus, après étude de différents scénarios, ont fait le choix d'équiper chaque foyer de deux bacs : **un pour les ordures ménagères et l'autre pour les emballages recyclables avec une collecte alternée tous les quinze jours.**

Les objectifs poursuivis sont la diminution du tonnage des ordures ménagères collectées, l'augmentation du tonnage des emballages à recycler et la responsabilisation de chaque usager sur sa production de déchets.

Fin 2015 et début 2016, chaque foyer a reçu 2 bacs de 240 litres : un bac pour les ordures ménagères (OM) à couvercle vert équipé d'une puce, un bac pour les emballages à couvercle jaune.

### II.1 – Organisation générale de collecte des déchets ménagers

Le SMC assure la collecte des déchets en régie directe.

**La collecte des ordures ménagères résiduelles OMR** se fait en porte à porte ou en point de regroupement en zone d'habitat concentré et en bacs collectifs pour les zones d'habitat diffus.

**La collecte sélective des emballages ménagers** s'effectue de deux façons : en porte-à-porte ou en apport volontaire. Un réseau de bornes d'apport volontaire permet de collecter le verre, le papier et les emballages ménagers.

**La collecte des encombrants** et des déchets assimilés est effectuée via un réseau de 9 déchetteries. Un service payant de location et

traitement peut être organisé sur demande (particuliers, professionnels, administrations...).

**Les déchets non ménagers** (collectivités, artisans et commerçants) sont collectés par les services susvisés si les déchets sont assimilables à ceux des ménages. Ce service financé par une redevance spéciale a été instauré pour faire participer les producteurs au coût d'élimination des déchets.

**La collecte des DASRI** (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux) est effectuée auprès des professionnels de santé et des collectivités.

## I.2 – Caractéristiques des opérations de collecte assurées par le SMC

Tableau 1 : Mode de présentation et fréquence de collecte des déchets avant la distribution des nouveaux bacs

Communes	Population municipale INSEE 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective	Collecte OM		Déchetterie
		Verre	Emballage <sup>s</sup>	Papiers		Fréquence	Mode	
Allonne	663	1	2	1		C1	Collectif	-
Augé	934	4	5	4		C1	Collectif	-
Avon	75	1	1	1		C1	Collectif	-
Azay-Le-Brûlé	1 852	4	3	3		C1	Individuel	-
Azay-sur-Thouet	1 129	4	3	3		C1	Col. + Ind.	-
Beaulieu-sous-Parthenay	670	4	3	3		C1	Collectif	-
Bougon	177	1	1	1		C1	Collectif	-
Chantecorps	321	1	1	1		C1	Collectif	-
Cherveux	1 711	7	7	7		C1	Individuel	-
Clavé	355	1	1	1		C1	Collectif	-
Coutières	167	1	1	1		C1	Collectif	-
Exireuil	1 558	7	8	7		C1	Collectif	-
Fomperron	433	1	1	1		C1	Collectif	-
François	954	4	5	3		C1	Individuel	-
La Boissière-en-Gâtine	231	2	2	2		C1	Collectif	-
La Crèche	5 475	13	11	12	C1	C1	Individuel	1
Le Retail	278	1	1	1		C1	Collectif	-
Les Forges	130	4	2	2		C1	Collectif	-
Les Groseillers	56	1	1	1		C1	Collectif	-
Mazières-en-Gâtine	996	5	6	4		C1	Collectif	-
Ménigoute	872	2	4	3		C1	Collectif	1
Nanteuil	1 674	10	7	7		C1	Collectif	-
Pamproux	1 681	9	6	8	C1	C1	Collectif	1
Pougue-Hérisson	373	2	2	2		C1	Collectif	-
Reffannes	366	3	3	3		C1	Collectif	-
Romans	726	1	2	1		C1	Collectif	-
St-Aubin-Le-Cloud	1 741	8	6	5		C1	Collectif	1
St-Georges-de-Noisné	713	3	3	3		C1	Collectif	-
St-Germier	212	1	1	1		C1	Collectif	-
St-Lin	359	2	2	2		C1	Collectif	-
St-Maixent-l'Ecole	6 852	14	12	12	C1	C1 - C2	Col. + Ind.	1
St-Marc-la-Lande	357	1	1	1		C1	Collectif	-
St-Martin-de-St-Maixent	1 118	6	6	6		C1	Collectif	-
St-Martin-du-Fouilloux	216	2	2	2		C1	Collectif	-
St-Pardoux	1 608	4	4	3		C1	Col. + Ind.	1
Ste-Eanne	651	3	2	2		C1	Collectif	-
Ste-Néomaye	1 362	3	2	2		C1	Individuel	-
Saivres	1 417	6	7	6		C1	Collectif	-
Salles	348	1	1	1		C1	Collectif	-
Secondigny	1 816	8	10	6		C1	Col. + Ind.	1
Soudan	482	3	3	3		C1	Collectif	-
Soutiers	269	3	3	3		C1	Collectif	-

Communes	Population municipale INSEE 1 <sup>er</sup> janvier 2015	Bornes d'apport volontaire			Collecte sélective	Collecte OM		Déchetterie
		Verre	Emballages	Papiers	P à P	Fréquence	Mode	
Souvigné	878	7	6	6		C1	Collectif	-
Vasles	1 729	10	10	9		C1	Collectif	1
Vausseroux	337	1	1	1		C1	Collectif	-
Vautebis	123	1	1	1		C1	Collectif	-
Vernoux-en-Gâtine	581	5	4	2		C1	Collectif	-
Verruyes	915	4	4	2		C1	Collectif	1
Vouhé	378	3	3	3		C1	Collectif	-
<b>Total</b>	<b>48 319</b>	<b>197</b>	<b>186</b>	<b>169</b>		-	-	<b>9</b>

C1 : une collecte hebdomadaire C2 : deux collectes hebdomadaires

## Collecte des ordures ménagères et collecte des emballages recyclables

La distribution des nouveaux bacs de collecte pour les ordures ménagères et pour les emballages recyclables a commencé fin septembre 2015, elle se poursuivra jusqu'en mars 2016.



La société ACP services a été missionnée pour effectuer cette distribution, suite à un appel d'offre. Une quinzaine d'ambassadeurs ont été recrutés localement.

Les circuits de collecte sont également revus. Il y a un décalage de quelques semaines entre la distribution et les nouveaux circuits afin de laisser le temps aux usagers d'être équipés et de faire les marquages des points de regroupement.

En annexe, la foire aux questions, avec le planning de distribution et de début de collecte alternée.

Les calendriers de collecte sont téléchargeables sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)



Figure 3 : Nouveaux bacs et points de regroupement

*Les points de regroupement ou de collecte sont les emplacements où les usagers doivent emmener les bacs la veille au soir du ramassage.*

Avant la distribution	Après la distribution
<p>Ordures ménagères</p> <p><b>Bacs individuels</b> : 9 communes  <b>Bacs collectifs</b> : 40 communes  <b>Sacs</b> : centre-ville de St-Maixent-l'École  <b>Volume des bacs</b> : de 120 l à 3 200 l  <b>Puces</b> : non  <b>Fréquence de collecte</b> : hebdomadaire, excepté le centre-ville de St-Maixent-L'École en bihebdomadaire.</p>	<p>Ordures ménagères</p> <p><b>Bacs individuels</b> : 49 communes  <b>Bacs collectifs</b> : habitat collectif  <b>Sacs</b> : centre-ville de St-Maixent-l'École  <b>Volume des bacs</b> : individuels 240 l - collectifs 660 l  <b>Puces</b> : oui sur les bacs de 240L  <b>Fréquence de collecte</b> : tous les 15 jours, excepté St-Maixent-l'École en hebdomadaire</p>
<p>Collecte sélective des emballages</p> <p><b>Bacs individuels</b> bleus ou jaunes : 2 communes  <b>Bacs collectifs</b> bleus : 1 commune Pamproux  <b>Volume des bacs</b> : de 120 l à 360 l  <b>Bornes d'apport volontaire</b> : 186  <b>Cagettes</b> : centre-ville de St-Maixent-l'École  <b>Puces</b> : non  <b>Fréquence</b> : hebdomadaire</p>	<p>Collecte sélective des emballages</p> <p><b>Bacs individuels</b> jaunes : 49 communes  <b>Volume des bacs</b> : 240 l  <b>Bornes d'apport volontaire</b> : 186  <b>Cagettes</b> : centre-ville de St-Maixent-l'École  <b>Puces</b> : non  <b>Fréquence de collecte</b> : tous les 15 jours, excepté St-Maixent-l'École en hebdomadaire</p>

*Concernant les emballages, seuls les bouteilles et les flaconnages plastiques, les boîtes métalliques, les cartonnettes, et les briques alimentaires sont acceptés et recyclés.*



## Bornes d'apport volontaire

La collecte sélective était, jusqu'à la mise en place des bacs individuels, majoritairement réalisée en points d'apport volontaire, selon trois flux : verre, papiers, emballages.

Une liste de localisation des bornes d'apports volontaires est présentée en annexe.

**552 BAV**



Figure 4 : Bornes d'apport volontaire

En 2015, le syndicat compte **9 déchetteries** en service, soit 1 pour 5 000 habitants. Elles comptabilisent 14 430 heures d'ouverture dans l'année.

Suite au programme de modernisation 2009-2014, les déchetteries ont fait l'objet d'une réhabilitation et 3 nouvelles déchetteries ont été construites.

*La déchetterie est un espace aménagé, gardienné et clôturé où le public peut apporter ses déchets encombrants et éventuellement d'autres déchets occasionnels. Les particuliers doivent déposer les déchets dans des bennes ou conteneurs spécifiques, en respectant des consignes précises.*



Figure 5 : Déchetterie de la Crèche

### Déchets acceptés

- Batteries
- Bois (naturel/traité)
- Capsules Nespresso
- Cartons
- Cartouches d'imprimantes
- CD
- Déchets d'éléments d'ameublements : DEA (St Maixent l'Ecole)
- Déchets d'équipements électriques et électroniques : D3E
- Déchets non valorisés
- Déchets diffus spécifiques (toxiques/produits chimiques/peintures) : DDS
- Déchets végétaux
- Gravats (petites quantités) / Gravats (grandes quantités) : dépôts de Pamproux ou Secondigny
- Huiles alimentaires
- Huiles mécaniques usagées
- Lampes/néons
- Métaux
- Piles/accumulateurs
- Plastiques
- Polystyrène
- Radiographies médicales

En plus de la collecte en déchetterie, des bornes pour les textiles ont été installées sur le territoire du SMC par la Croix Rouge (liste en annexe).

## Quelques équipements

- **Compacteur à cartons**, installé sur les deux déchetteries les plus fréquentées. Une économie de transport et un confort pour les agents.

- **Quai motorisé dédié aux gravats** sur les nouvelles déchetteries



Figure 6 : Quai à gravats

- **Panneaux basculants et garde-corps des quais**



Figure 7 : Garde-corps

- **Plate-forme pour les déchets verts dans toutes les déchetteries**

- **Local DDS** (déchets diffus spécifiques) et **local D3E** (déchets d'équipement électrique et électronique)

- **Signalétique visible et numérotation des quais**

- **Caisson Eco-mobilier pour les déchets d'éléments** d'ameublement sur le site de Saint-Maixent-L'École.

## Carte d'accès



La carte d'accès est obligatoire pour accéder aux déchetteries. Une carte est délivrée par foyer, sur présentation de l'appel à redevance des ordures ménagères. Le nombre de passages est limité à 25, renouvelable une fois par an.

Les artisans, commerçants, administrations peuvent utiliser ce mode de collecte. Leurs apports sont estimés à **9 520 m<sup>3</sup>** par an. Une carte d'accès permet aux professionnels de déposer leurs déchets. Les volumes estimés par l'agent de déchetterie sont facturés en fonction des matériaux déposés (gratuits pour les cartons, la ferraille, les plastiques, les DEEE)

**127 157 passages**

**Professionnels : 5 965 passages**

**Collectivités : 2 540 passages**

**Particuliers : 118 652 passages**



Figure 8 : Local DDS

Tableau 2 : Horaires d'ouverture des déchetteries

Déchetteries	Coordonnées	Jours	Heures	Nombre d'heures d'ouverture	Nombre de visiteurs
<b>La Crèche</b>	ZA les Groies Perron 05 49 05 31 63	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	2 331 h	32 716
<b>Ménigoute</b>	Le bourg nord 05 49 69 10 66	Lundi, mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 516 h	4 513
<b>Pamproux</b>	Bel Air 05 49 76 38 97	Lundi, mercredi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 883 h	9 047
<b>St-Aubin-Le-Cloud</b>	Route de Chagnée 05 49 63 26 40	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 074 h	6 894
<b>St-Maixent-L'École</b>	Les Courolles 05 49 76 22 82	Du lundi au samedi	9h-12h et 14h-18h	2 331 h	50 646
<b>St-Pardoux</b>	La Croix des Vignes 05 49 63 41 02	Lundi, mardi, jeudi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 764 h	9 174
<b>Secondigny</b>	La Chollerie 05 49 63 52 33	Lundi, mardi, jeudi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 533 h	6 692
<b>Vasles</b>	Gatebourse 05 49 69 98 50	Mardi, jeudi Samedi	14h-18h 9h-12h et 14h-18h	829 h	3 155
<b>Verruyes</b>	Marcilly 05 49 63 31 59	Mercredi, vendredi, samedi	9h-12h et 14h-18h	1 169 h	4 320

## La recyclerie Tri d'Enfer



Figure 9 : Photos de la recyclerie Tri d'Enfer

De nombreux objets sont jetés en déchetterie alors qu'ils sont encore en état de servir. Pour éviter ce gaspillage, le SMC est à l'origine de la Recyclerie Tri d'Enfer. Vaisselle, meubles, livres, jouets, et autres objets récupérés, sont autant de produits qu'il est possible d'acquérir à petits prix!

Le SMC a créé la recyclerie début 2013. Un bâtiment y est dédié sur le site de la déchetterie, située aux Courolles sur la commune de Saint-Maixent-L'École.

La recyclerie Tri d'Enfer est née de la volonté du syndicat de **faire du réemploi et de réduire le gisement de la benne « non valorisés »** destiné à être enfoui en centre de stockage.

Deux ventes par mois sont organisées :

**le 2<sup>e</sup> samedi du mois et le mercredi suivant.**

Des objets d'occasion y sont vendus à prix réduits, de 0,20 € pour une assiette classique à 50 € pour un buffet ou un canapé. Tous les produits sont dotés d'un code barre. Les objets sont vendus en l'état.

Les ventes sont également l'occasion de promouvoir la réparation, la transformation, la customisation d'objets. Plusieurs bénévoles, créateurs, artistes ont exposé leur savoir-faire et partager leur passion.

## Collecte des déchets des professionnels

Des déchets non ménagers peuvent être collectés en même temps que les déchets des ménages (collecte en porte à porte ou déchetteries) s'ils sont assimilables en quantité et en qualité.

Un recensement de la production a été réalisé et est actualisé chaque année pour la mise en place de la redevance applicable aux activités économiques.

La collecte en porte à porte des administrations, des commerçants et artisans est estimée à **2 450 tonnes par an**. (Volume \* densité 0,10).

Une collecte spécifique des cartons issus de l'activité des artisans-commerçants est mise en place. Cette collecte s'effectue en vrac ou en bacs. Elle concerne les communes de Saint-Maixent-l'École, La Crèche, Azay-le-Brûlé. **61 tonnes** de cartons ont ainsi été collectées en 2015.

## La collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux

### Professionnels de la santé

Le SMC s'est associé au CDPS (Centre Départemental des Professions de Santé), pour mettre en place le service de collecte des déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) dès 1996.

Le CDPS informe les professionnels de l'existence du service et de la mise en recouvrement des factures.

Le SMC se charge de la fourniture des emballages identifiés par code barre, de la collecte chez les professionnels et du transport vers le centre d'élimination agréé : l'usine d'incinération ALCEA à Nantes.

La collecte des déchets de soins en milieu diffus pour les « piquants, coupants, tranchants et mous » fait l'objet d'une convention avec chaque praticien (médecin, infirmier, dentiste, vétérinaire, ...).

La prestation comprend :

- la fourniture des boîtes hermétiques,
- l'enlèvement et le stockage réglementaire des boîtes,
- l'évacuation et le traitement vers une filière agréée.

**178 professionnels de la santé** du département des Deux-Sèvres ont un contrat avec le SMC pour la collecte des DASRI.

**21 tonnes** ont été collectées et traitées en 2015.

### Pharmacies

En 2013, DASTRI a convenu d'un accord avec les collectivités du 79, le syndicat des pharmaciens et le CDPS, afin de conserver le maillage mis en place par le SMC. Les déchets sont collectés dans 124 pharmacies du département, puis amenés à Ste Eanne au siège social du SMC. SODICOME, prestataire de collecte pour DASTRI, vient chercher les déchets 1 fois/mois.

*DASTRI est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics depuis décembre 2012 dans le cadre d'une filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) concernant les Déchets d'Activités de Soins à Risques infectieux (DASRI).*

*Il prend en charge l'obligation réglementaire des producteurs de médicaments et de dispositifs médicaux de mettre en place et de financer la reprise des produits mis sur le marché une fois arrivés en fin de vie. Cette obligation ne concerne que les produits piquants, coupants, tranchants (PCT), produits par les patients en auto traitement (PAT).*



Figure 10 : Boîtes DASTRI

Le Syndicat Mixte à la Carte assure en régie l'ensemble des prestations liées à la gestion des déchets (collecte - tri - transport). Pour cela le SMC dispose d'un parc de véhicules équipé d'un système de géolocalisation.

- **Collecte des ordures ménagères**  
9 bennes à ordures ménagères (BOM), dont 2 à chargement latéral
- **Collecte sélective**  
2 tracteurs routiers  
2 semi-remorques (1 pour le verre, 1 pour l'emballage ou le papier)
- **Centre de tri**  
2 télescopiques
- **Déchetteries**  
5 porteurs  
4 remorques  
1 porteur carrossé fourgon
- **Collecte des déchets médicaux**  
1 véhicule utilitaire
- **Containet (lavage des bacs)**  
1 véhicule utilitaire
- **Atelier de mécanique**  
1 véhicule utilitaire
- **Autres**  
1 master (distribution de bacs)  
1 trafic (déchetterie)  
1 nacelle  
1 pelle industrielle  
1 broyeur à branches

17 camions sont équipés d'un système de géolocalisation.



Figure 11 : Bennes OM – 182 540 km parcourus



Figure 12 : Porteur grue avec remorque bennante

**Le procédé de pesage :** le site du SMC à Sainte-Eanne est doté d'un pont bascule, avec une précision de plus ou moins 20 kg. Les camions sont obligatoirement pesés à l'entrée et à la sortie du site, par un système de badge. Ils reçoivent alors un ticket de pesage. L'installation est vérifiée annuellement par les services de la Direction Régionale de de l'Environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). Une personne au SMC a en charge le suivi des flux de déchets et peut renseigner sur les tonnages collectés.

## II.3 – Tonnages des flux de déchets collectés par le SMC

Tableau 3 : Feuille de comptabilisation des tonnages des flux de déchets collectés

Flux de déchets	Modalités de collecte	Tonnages collectés	Tonnages entrants	Destination des déchets collectés
Ordures ménagères résiduelles	PP ou collectif	10 244	10 244	Unité de tri mécano-biologique
Verre	AV	1 539	1 539	Valorisation
Papiers	AV PP	1 131 18	1 149	Valorisation
Emballages	AV PP	440 416	856	Centre de tri du SMC
Cartons	PP Déchetteries	61 311	372	Centre de tri du SMC
Déchets végétaux	Déchetteries Dépôts communaux	6 055 963	7 018	Plate-forme de compostage
Non valorisés	Déchetteries	1 623	1 623	Installation de stockage
Bois A naturel	Déchetteries	575	575	Valorisation
Bois B traité	Déchetteries	796	796	Valorisation
Déchets électriques	Déchetteries	491	491	Valorisation
Plastiques durs	Déchetteries	132	132	Valorisation
Métaux	Déchetteries	607	607	Valorisation
Déchets d'ameublement	Déchetteries	346	346	Valorisation
Toxiques DDS	Déchetteries	74	74	Traitement spécifique
Autres déchets	Déchetteries	54	54	Valorisation
Gravats	Déchetteries Dépôts directs	3 333 3 087	6 420	Installation de stockage des déchets inertes
DASRI	PP	21	21	Unité d'incinération

PP : porte à porte AV : apport volontaire

Tableau 4: Tonnage et ratios des flux de déchets collecté

Flux de déchets	Tonnages collectés	Kg/hab	Données départementales en 2012
Ordures ménagères résiduelles	10 244	212,0	209
Emballages / Verre / Papiers / Cartons pàp	3 605	74,6	83
Déchets apportés en déchetteries (hors gravats)	12 027	248,9	208
<b>Total déchets ménagers DMA (hors gravats)</b>	<b>25 876</b>	<b>535,5</b>	<b>500</b>

## II.5 – Évolution des tonnages collectés

### Déchets ménagers

La production d'ordures ménagères et assimilées (ordures ménagères résiduelles + emballages, verres, papiers) avait diminué de **7 % lors du programme de réduction des déchets de 2009 à 2014, mais remonte en 2015.**

Le ratio de déchets ménagers en déchetterie a connu une baisse en 2012-2013, mais remonte ces deux dernières années, notamment due à une augmentation des apports de déchets végétaux.

Tableau 5 : Bilan matières DMA par habitant (kg/hab/an)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
OM résiduelles	224,2	218,6	217,3	212,1	209,3	210,7	212,0
Emballages, verres, papiers, cartons PP	75,4	71,1	74,1	71,8	68,7	68,2	74,6
Déchets de déchetterie	254,7	238,1	240,1	220,6	224,1	242,3	248,9
<b>Total déchets ménagers</b>	<b>554,3</b>	<b>527,8</b>	<b>531,5</b>	<b>504,5</b>	<b>502,1</b>	<b>521,2</b>	<b>535,6</b>

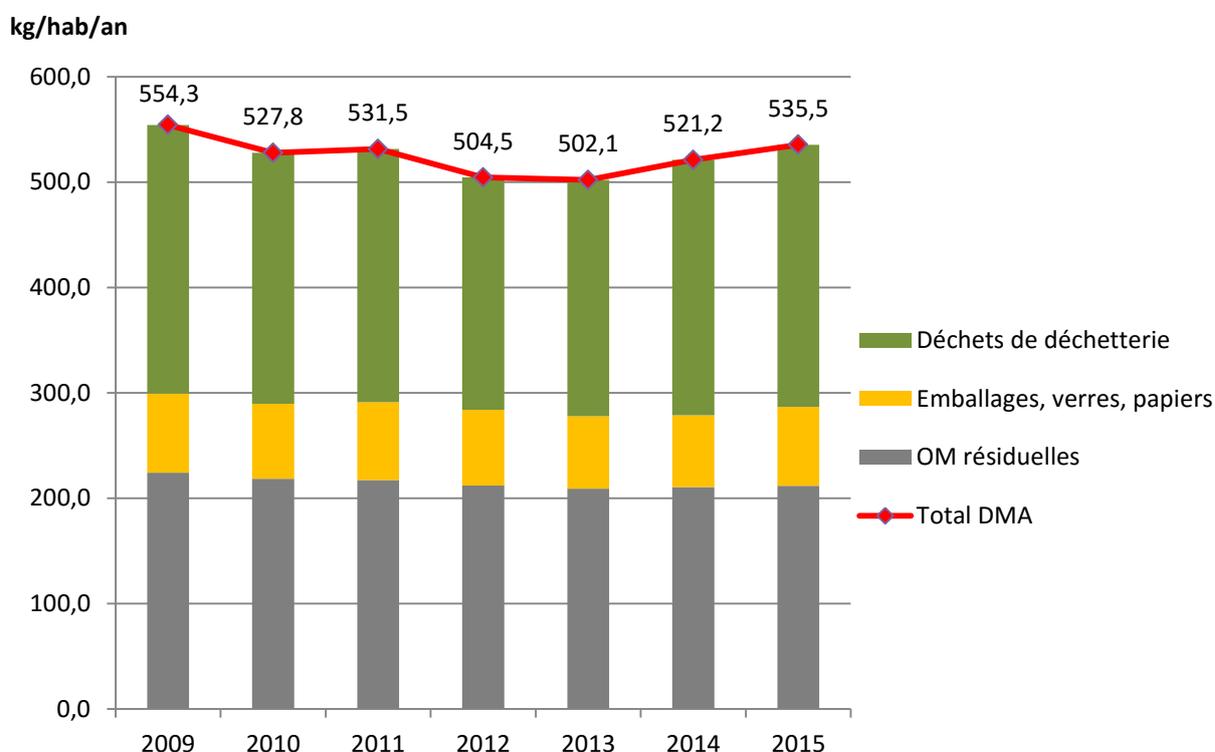


Figure 13 : Evolution des ratios de collectes

## Collecte sélective

En 2015, la part de la collecte sélective représente **25 %** des ordures ménagères assimilées.

Tableau 6 : Bilan matière Emballages ménagers en kg/hab/an

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
<b>Emballages</b>	18,1	18,3	18	17,7	17,4	16,8	17,7
<b>Verres</b>	33,7	31,7	32,4	32,1	30,4	31,4	31,9
<b>Papiers</b>	23,6	21,1	23,7	22,0	20,9	20,0	23,8
<b>Total</b>	<b>75,4</b>	<b>71,1</b>	<b>74,1</b>	<b>71,8</b>	<b>68,7</b>	<b>68,2</b>	<b>73,3</b>

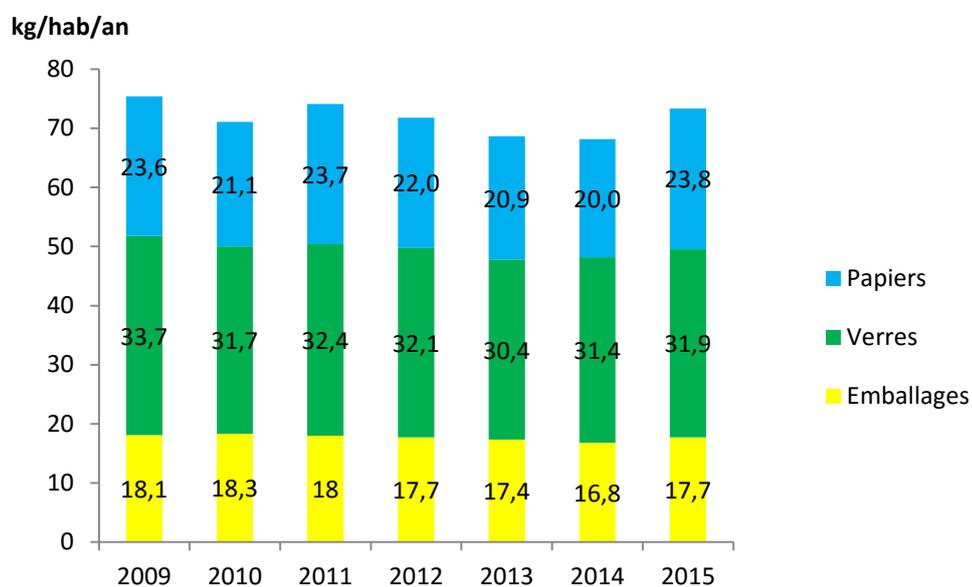


Figure 14 : Evolution des ratios de la collecte sélective

Les premières collectes des emballages en bacs individuels, insaturées fin 2015, donnent un aperçu de l'augmentation attendue en 2016. L'objectif ambitieux du nouveau mode de collecte est d'atteindre **+ 50 %** d'emballages.

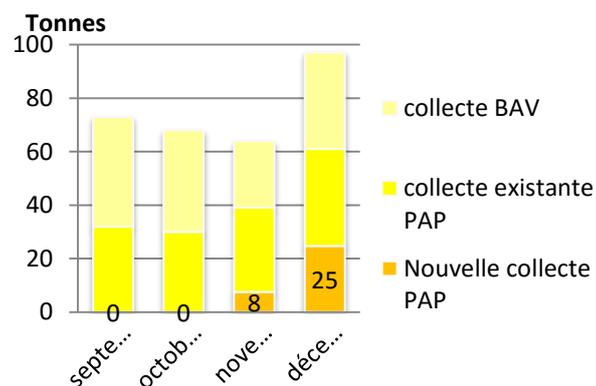


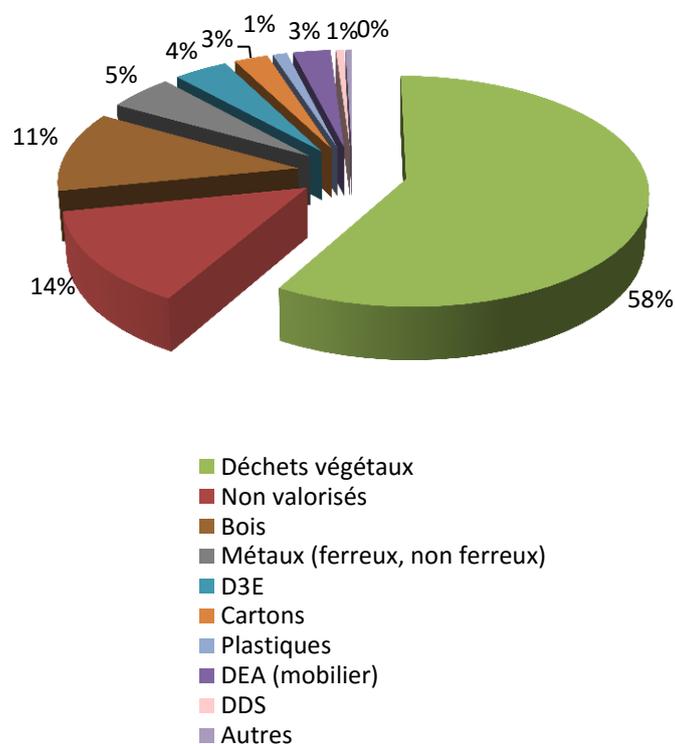
Tableau 7 : Positionnement par rapport aux données références Eco-Emballages

		Emballages PP	Emballages BAV	Verres BAV	Papiers BAV
<b>Performance</b> <b>Kg/hab</b>	Données SMC	29,70	12,82	31,90	23,80
	Réf. nationale	23,94	15,28	41,14	24,41

## Collecte en déchetteries

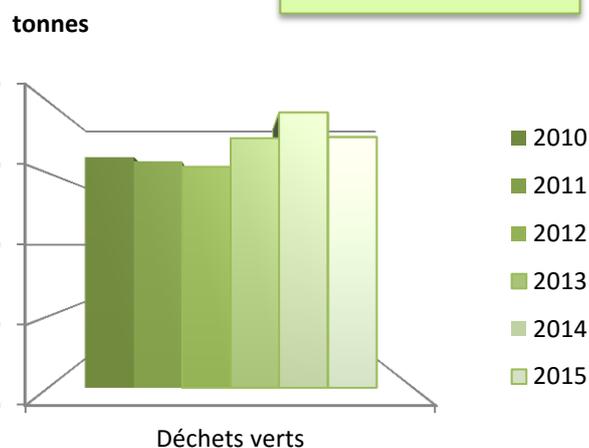
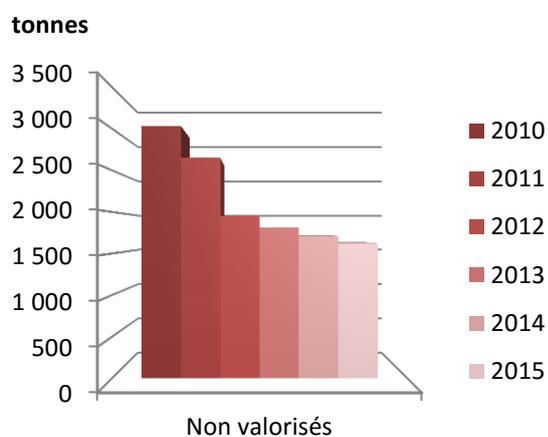
**Tableau 8 : Comparaison des tonnages collectés en déchetteries**

	2014	2015	Variation 2014/2015
Cartons	331 t	311 t	-6 %
Ferrailles	662 t	587 t	-13 %
Bois A	491 t	575 t	15 %
Bois B	842 t	796 t	-6 %
Non valorisés	1 714 t	1 623 t	-6 %
Huiles noires	22 t	19 t	-6 %
Batteries	19 t	16 t	-18 %
Déchets verts *	7 700 t	7 018 t	-10 %
Déchets toxiques	65 t	74 t	14 %
Piles	5 t	4 t	-23 %
DEEE	487 t	491 t	1 %
Métaux non ferreux	23 t	20 t	-14 %
Huiles végétales	1 t	2 t	-
Bidons PEHD et PET	7 t		-
Plastiques en mélange	127 t	132 t	4 %
Lampes et néons	1 t	1,2 t	-
Cartouches d'impression	0,7 t	0,9 t	-
Radiographies	0,4 t	0,2 t	-
DEA (mobilier)	63 t	346 t	82 %
Polystyrène		10 t	-
Capsules Nespresso		1,1 t	-
	<b>12 561 t</b>	<b>12 027 t</b>	<b>-4 %</b>



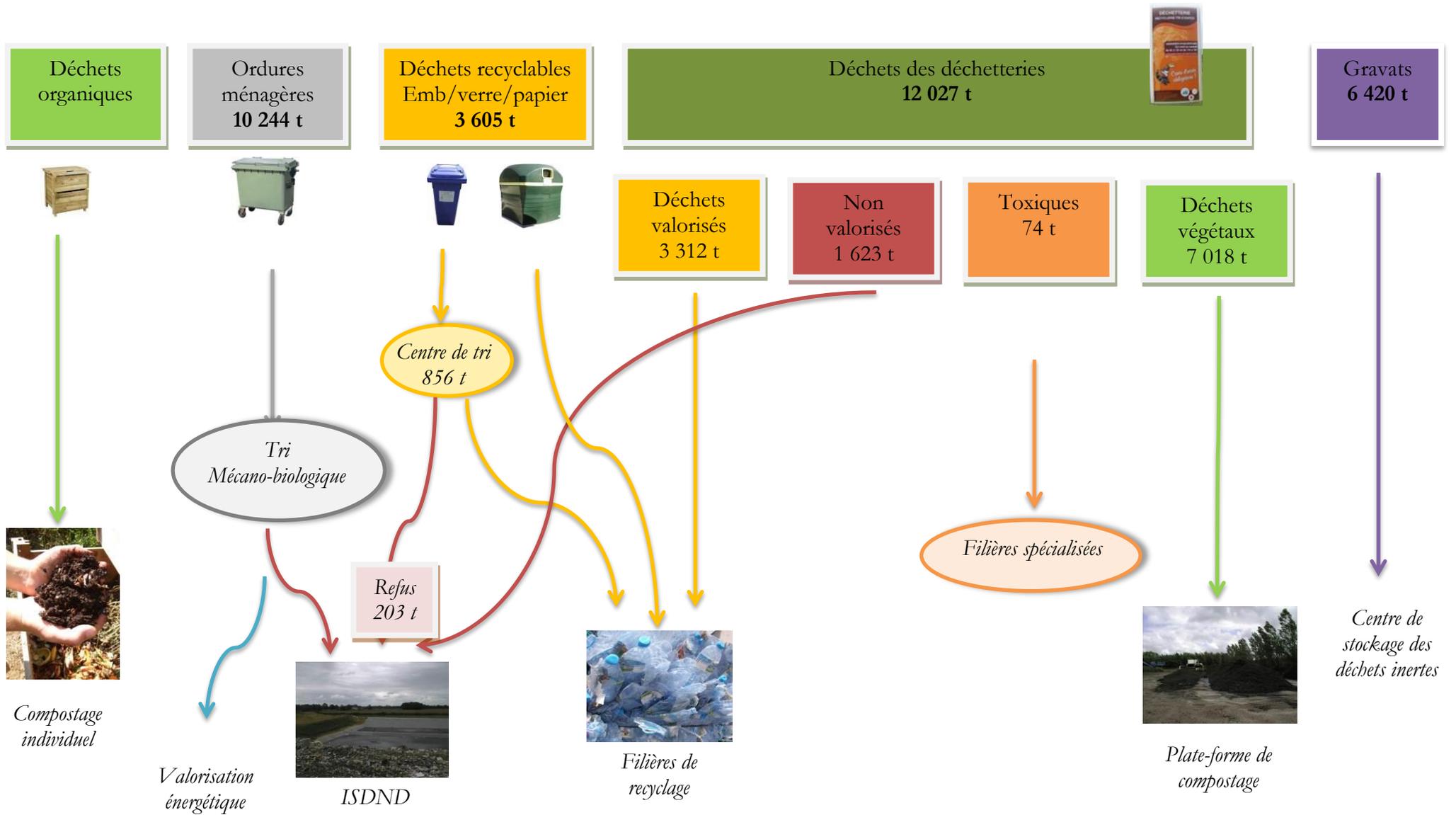
**Figure 15 : Répartition des déchets collectés en déchetteries**

\*Y compris les déchets verts des dépôts communaux



**Figure 16 : Evolution des tonnages déchetteries non valorisés et déchets verts**

## II.6 – Synoptique des flux de déchets



# III. Organisation du service de traitement des déchets

## III.1 – Liste et mode d’exploitation des installations de traitement

Tableau 9 : Liste et mode d’exploitation des installations où sont traités les déchets du SMC

Matériaux/flux	Mode de collecte	Récupérateur	Type de traitement ou de valorisation
<b>Ordures ménagères résiduelles</b>	Porte à porte Points de regroupement	Centre de tri mécano-biologique du SMITED, à Champdeniers, en direct ou via le quai de transfert de Ste-Eanne	Traitement organique par compostage Valorisation CSR
<b>Papiers</b>	Borne d’apport volontaire	UPM, à Chapelle Darblay, PAPREC, JALABER ou DERICHBOURG	Recyclage
<b>Emballages ménagers</b>	Porte à porte Borne d’apport volontaire	Centre de tri du SMC	Recyclage
<b>Verre</b>	Borne d’apport volontaire	St-Gobain (16)	Recyclage
<b>Déchets verts</b>	Déchetterie	Plate-forme de compostage du SMC, à Ste-Eanne, exploitée par la société Violleau	Compostage
<b>Non valorisés</b>	Déchetterie	Quai de transfert puis ISDND à Coulonges Thouarsais ou Amailloux (79)	Enfouissement
<b>Cartons</b>	Déchetterie Porte à porte	Centre de tri du SMC à Ste-Eanne Puis SMURFIT	Recyclage
<b>Ferraille</b>	Déchetterie	ROUVREAU SARL (79)	Recyclage
<b>Plastiques</b>	Déchetteries	DERICHEBOURG / CFF RECYCLING	Valorisation
<b>Bois B</b>	Déchetterie	PAPREC RECYCLAGE (FCR Atlantique) (44)	Valorisation
<b>Bois A</b>	Déchetterie	PALETTES DISTRIBUTION	Valorisation
<b>Batteries</b>	Déchetterie	DERICHEBOURG / CFF RECYCLING	Valorisation
<b>Piles</b>	Déchetterie	PAPREC RECYCLAGE (ACOR ENVIRONNEMENT)	Valorisation
<b>Capsules Nespresso</b>	Déchetterie	COLLECTORS	Valorisation
<b>Déchets d’équipements électriques et électroniques</b>	Déchetterie	ECOSYTEM	Valorisation
<b>Sources lumineuses</b>	Déchetterie	RECYLUM	Valorisation
<b>Huiles noires</b>	Déchetterie	ORTEC	Valorisation
<b>Huiles alimentaires</b>	Déchetterie	ECOGRAS	Valorisation
<b>Déchets diffus spécifiques (toxiques)</b>	Déchetterie	ORTEC <i>Contrat de reprise avec ECODDS</i>	Traitement spécifique
<b>Déchets d’ameublement</b>	Déchetterie	BRANGEON <i>Contrat de reprise avec ECOMOBILIER</i>	Valorisation
<b>Cartouches d’imprimante</b>	Déchetterie	COLLECTORS	Valorisation

Matériaux/flux	Mode de collecte	Destinataire	Type de traitement ou de valorisation
Polystyrène	Déchetterie	POITOU POLYSTYRENE	
Bidons d'huile usagés	Déchetterie	ORTEC	Traitement spécifique
Déchets industriels banals	Quai de transfert	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Pneus	Déchetterie	Méga Pneus	Valorisation
Textiles	Bornes	La Croix Rouge	Valorisation
Gravats	Déchetterie	Installation de stockage des déchets inertes (ISDI) de Pamproux, Saivres, Secondigny	Stockage
Radiographies médicales	Déchetterie	RECYCL'M	Valorisation
Refus	Centre de tri	ISDND à Amailloux (79) ou à Coulonges-Thouarsais (79)	Enfouissement
Déchets d'activités de soins à risques infectieux	Porte à porte	ALCEA (44)	Incinération

## III.2 – Localisation et capacité des installations de traitement

### Centre de tri mécano-biologique

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED (Syndicat Mixte Intercommunal de Traitement et d'Élimination des Déchets), situé à Montplaisir sur la commune de Champdeniers, accepte les ordures ménagères depuis fin juillet 2008.

Tableau 10 : Tonnages entrant au TMB

	2014	2015
TMB	10 978 t	10 386 t

Le centre de tri mécano-biologique du SMITED permet de diminuer de près de 50% du poids des déchets enfouis et de réduire les émissions de gaz à effet de serre.

*Les ordures ménagères sont passées au travers d'un crible rotatif. Sont alors séparés les éléments biodégradables des éléments secs, notamment ferreux. Les matières biodégradables ou fermentescibles passent à travers divers autres cribles puis sont déposées dans des écosilos où elles vont fermenter durant 5 semaines afin de produire un compost, prêt à être employé par l'agriculture.*

Depuis septembre 2013, le SMITED a développé son tri et sépare désormais la fraction à fort pouvoir calorifique, valorisée en tant que combustible solide de récupération (CSR) en cimenterie.

### Unité de compostage des déchets verts

L'unité de compostage est exploitée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par la société Violleau qui loue les installations au SMC qui en est propriétaire.

Tableau 11 : Tonnages entrant à la plate-forme de compostage

	2014	2015
Compostage	7 700 t	7 078 t

## Installation de stockage des déchets non dangereux

L'enfouissement en direct concerne le tout venant de déchetteries non valorisé.

Les installations de stockage des déchets non dangereux (ISDND) sont situées sur les communes de Coulonges-Thouarsais (79) et d'Amilloux (79). Toutes les entrées font l'objet d'une pesée avec bordereau et d'un contrôle visuel. Ces centres d'enfouissement disposent d'un arrêté d'exploitation conforme à la législation en vigueur.

Tableau 2 : Tonnage entrant en ISDND

	2014	2015
ISDND	1 879 t	1 884 t

L'installation d'Amilloux est exploitée par une société privée SITA SUD OUEST. Celle de Coulonges-Thouarsais, au lieu-dit la Loge, est exploitée en régie par le Syndicat Mixte de Traitement et d'Élimination des Déchets des Deux-Sèvres (SMITED).

La destination des déchets est organisée par le SMITED qui gère le traitement pour le compte de ses adhérents et assure ensuite la mutualisation des coûts.

## Centre de tri

Mis en service en décembre 1997, le centre de tri réceptionne les emballages ménagers provenant du territoire du SMC, ainsi que de deux collectivités clientes du sud du département.

Le centre de tri est une installation classée pour la protection de l'environnement ICPE (numéro nomenclature 2716 - Installation de transit, regroupement ou tri de déchets non dangereux non inertes), autorisée à traiter 8 000 t/an.

Il est exploité en régie par le SMC.

En 2015, le centre de tri a reçu 1 369 tonnes d'emballages.

Il se compose de :

- ♦ une aire de stockage des produits entrants,
- ♦ un trommel,
- ♦ une ligne de tri manuel,
- ♦ une presse à balles,
- ♦ une presse à paquets pour l'acier,
- ♦ une zone de stockage des produits conditionnés en balles.

*Un tapis roulant entraîne les déchets vers la chaîne de tri sur laquelle les agents séparent manuellement les emballages selon leur nature en vue de leur recyclage. Seul l'acier est récupéré mécaniquement par l'overband (aimant). Une fois triés, les matériaux sont conditionnés en balles, avant d'être expédiés vers les filières de recyclages adaptées.*



Figure 17 : Centre de tri du SMC

## Mise en balle des cartons

Une presse spéciale pour les cartons de déchetteries a permis de conditionner en balles 736 tonnes de cartons en 2015.



Figure 18 : Presse à cartons

## Origine des apports

Le centre de tri traite des papiers, des emballages ou des cartons provenant du territoire du SMC, ainsi que des collectivités :

- COM COM Cœur du Poitou (11 560 hab)
- SICTOM de Coulonges Champdeniers. (14 477 hab)

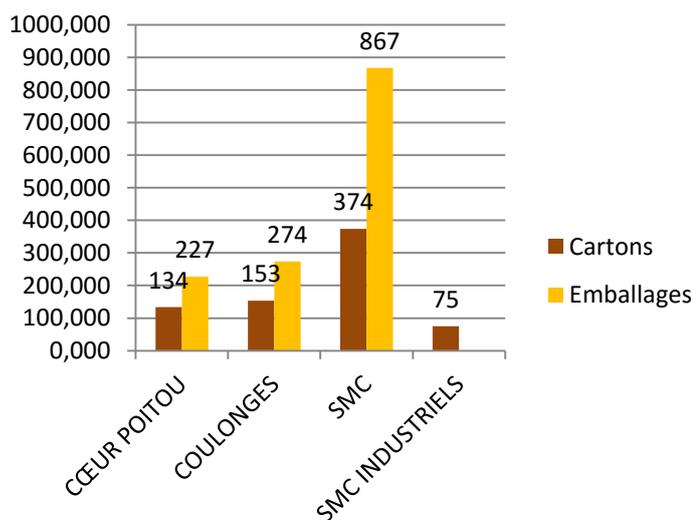


Figure 20 : Réceptions par collectivités

## Caractérisations

Des caractérisations sont réalisées par un agent du SMC sur les flux entrants, selon la norme Afnor XP X30-437. Celles-ci permettent de déterminer la proportion de chaque matériau afin de répartir les tonnages expédiés aux collectivités clientes. Les caractérisations permettent également de connaître la qualité du tri.



Figure 19 : Aire de réception

Le taux de refus global du centre de tri est de 18% pour les emballages.

**Taux de refus emballages SMC**

**16 % apport volontaire**

**24 % porte-à-porte**

## Répartition des expéditions du centre de tri en 2015

Tableau 13 : Expéditions du centre de tri

Matériau	Tonnages	Repreneurs	Recyclage
Acier	167,67	ARCELOR MITTAL PACKAGING (13)	Chariots de supermarché, poutrelles...
Aluminium	12,18	AFFIMET ALUMINIUM PECHINEY (60)	Pièces moulées pour moteur, carters, cadres de vélos...
Cartons 1.05 A (cartons de déchetteries)	664,75	SMURFIT KAPPA - DERICHEBOURG FCR PAPREC	Carton
Cartons 5.02 A (Cartonnettes centre de tri)	331,81	SMURFIT KAPPA	Carton
Briques alimentaires	66,52	REVIPAC	Papier toilette, papier cadeau...
Gros de magasins	106,19	DERICHEBOURG – JALABER DIFFUSION	Papier, journaux
PEHD	99,82	Usines de régénération désignées par VALORPLAST	Tuyaux, arrosoirs, bacs de collecte...
PET Clair	174,96	Ste Marie la Blanche (21)	Fibres pour rembourrage...
PET Foncé	48,65	Bayonne (64)...	
Refus	254,42	SMITED - CSDU la Loge	Enfouissement



### Les résultats par matériaux collectés



Données obtenues à partir des taux de caractérisation du SMC.

### Ordures ménagères - TMB

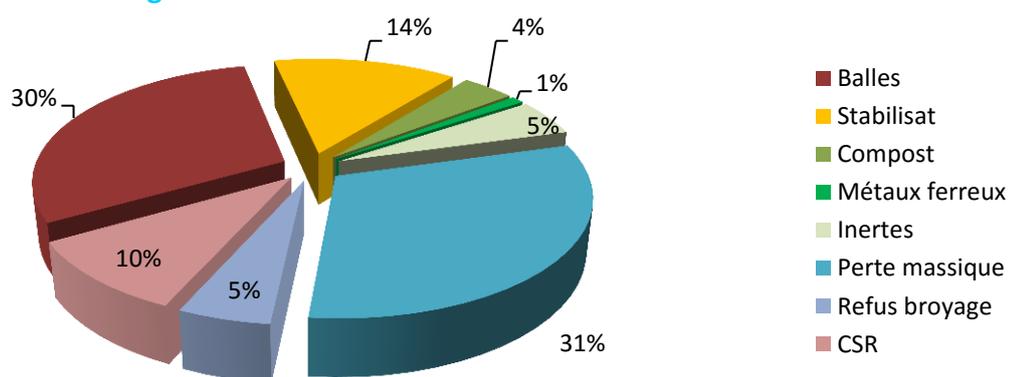


Figure 21 : Bilan TMB

### Collecte sélective

Refus de tri emballages : 200,2 t

- Bornes d'apport volontaire : 16,0 % (17% en 2014)
- Porte à porte : 24,03 % (24.25% en 2014)

### Déchetteries (hors gravats + cartons pàp)

Valorisation matière : 28 %

Valorisation organique : 58 %

Traitement spécifique : 1 %

Enfouissement : 13 %

Tableau 14 : Taux de valorisation

	Taux de valorisation
Ordures ménagères	46 %
Collecte sélective	93 %
Collecte déchetteries	86 %
<b>Taux global de valorisation</b>	<b>71,1 %</b>

Afin d'améliorer encore ce résultat, le SMC continue à chercher des filières de valorisation (tri des plastiques durs en déchetterie, polystyrène), à sensibiliser la population au tri à travers ses actions de communication : documents de sensibilisation, visites du centre de tri, animations dans les écoles...

Par ailleurs, le SMC s'emploie à promouvoir le compostage à domicile sur l'ensemble de son territoire et est partie prenante dans le projet zéro gaspillage zéro déchet ZGZD.

## IV. Coût du service public

Le budget et les tarifs 2015 ont été votés par le comité syndical le 16 décembre 2014.

### IV.1 – Mode de financement

En 2015, le SMC ne fixe plus les tarifs de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM), mais fait appel à une enveloppe contributive, sous forme de participations, auprès de ses communautés de communes membres.

Les collectivités ont le choix entre deux modes de financement : la redevance ou la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. La communauté de communes de Parthenay-Gâtine

*La redevance d'enlèvement des ordures ménagères classique n'a pas de caractère fiscal, elle est entièrement recouverte par les communautés de communes (contrairement à la taxe, sur laquelle l'Etat applique une majoration de 8% pour couvrir ses frais de gestion). 30% des communes françaises utilisent la redevance classique.*

a choisi la taxe, basée sur le foncier bâti, alors que la communauté de communes du Haut Val de Sèvre et Sud Gâtine restent à la redevance.

La facture comprend non seulement la collecte des déchets, mais aussi leur traitement, la collecte des points tri (verre/papiers), les déchetteries...

#### Redevance spéciale

La redevance applicable aux déchets non ménagers collectés par le SMC est également fixée annuellement par le comité syndical. La gestion de cette redevance est centralisée au niveau du SMC.

Tarifs des prestations en annexe.

### IV.2 – Participation des collectivités adhérentes

#### (déchets ménagers – budget 2015)

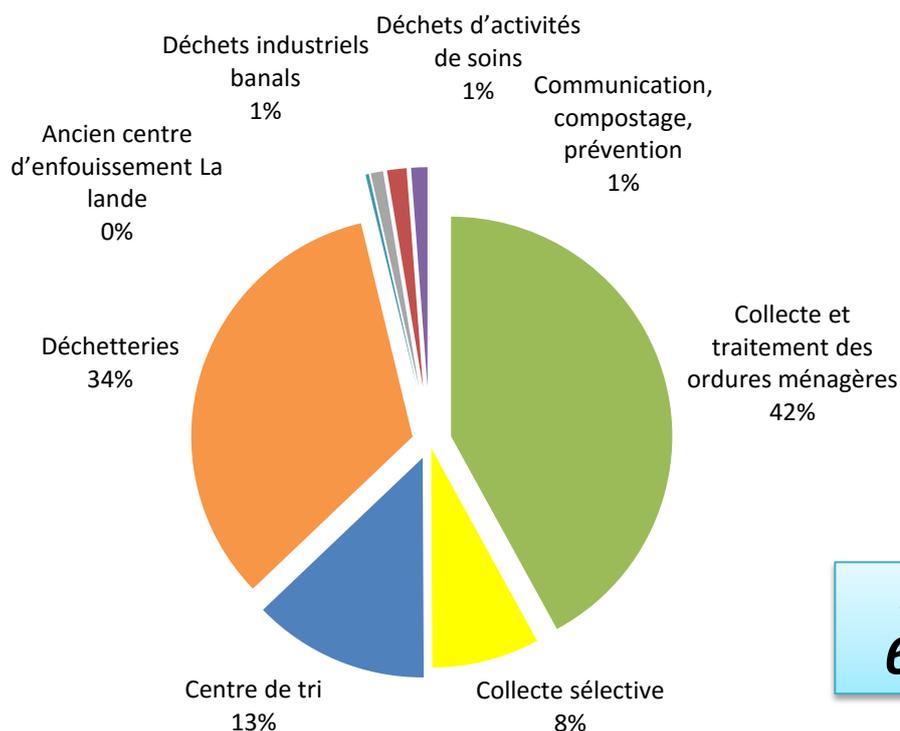
Le montant de la participation budgétaire (redevance + administration) des collectivités adhérentes s'élève à 4 872 571,12 €.

La répartition pour la part service des collectivités adhérentes se répartit comme suit :

Tableau 7 : Taux de participation des collectivités

Collectivités	Part service
CCom Haut Val de Sèvre	62,08 %
CCom Parthenay-Gâtine	23,72 %
CCom Sud Gâtine	12,89 %

## IV.3 – Répartition budget dépenses 2015 par service



**Budget primitif**  
**6 062 002 €**

Figure 22 : Répartition des dépenses prévisionnelles liées à chaque service

## IV.4 – Dépenses de fonctionnement et leur financement

Tableau 8 : Présentation des comptes administratifs 2014-2015

	CA 2014	CA 2015
<b>Dépenses</b>	<b>6 737 809,76 €</b>	<b>6 416 914,78 €</b>
<b>Recettes</b>	<b>6 660 208,59 €</b>	<b>6 380 944,94 €</b>
Redevances issues des ménages	4 279 858,48 €	4 088 681,00 €
Redevances des activités économiques	261 552,29 €	224 349,66 €
Ventes de matières	548 650,87 €	524 074,72 €
Soutiens Eco-Emballages	431 809,48 €	386 940,74 €
Prestations aux autres collectivités	672 964,35 €	483 849,11 €
Produits exceptionnels (amortissements de subventions)	190 928,94 €	350 080,25 €
Remboursement rémunérations (arrêts maladie)	137 173,93 €	207 821,12 €
Opérations d'ordre et divers	137 270,25 €	115 148,34 €

*Remboursement assurances suite à des sinistres*

## IV.5 – Investissements 2016

*Budget primitif*  
**2 316 595 €**

Tableau 17 : Investissements 2016

Achats principaux	Dépenses HT	Financement	
		Emprunt	Autofinancement
Acquisition conteneurs collecte OM	826 553,47 €	650 000 €	176 553,47 €
Acquisition de caissons	61 260 €		61 260 €
Renouvellement composteurs	14 947,50 €		14 947,50 €
Matériel centre de tri	16 447,80 €		16 447,80 €
Renouvellement de bennes OM	545 281,73 €		545 281,73 €
Aménagement site des terres blanches	83 750,67 €		83 750,67 €

### Perspectives 2017

- Acquisition de bacs individuels de collecte
- Renouvellement de bornes d'apport volontaires, caissons, composteurs,
- Renouvellement de véhicules de collecte OM

## IV.6 – Matrice des coûts

Les données présentées sont issues de la matrice des coûts renseignée par le SMC (année 2015), ainsi que du référentiel national des coûts du service public de gestion des déchets (année 2012)

**Coût aidé** : ensemble des charges (structure, collecte, transport...) moins les produits industriels (vente de matériaux et d'énergie, prestations à des tiers), les soutiens des sociétés agréées et les aides.

Tableau 18 : Coût aidé € HT/habitant

Coût aidé € HT/habitant	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	Autres DASRI Déchets des professionnels	Ensemble des flux
<b>Coût SMC 2015</b>	52,00 €	6,20 €	1,46 €	39,36 €	-0,57 €	98,45 €
<b>Coût national collectivités rurales</b>	44 € (30 €/59 €)	3 € (-4 €/10 €)	1,3 € (0,3 €/2,6 €)	23 € (15 €/35 €)	2,7 €	74 € (55 €/100 €)

Tableau 19 : Coût aidé € HT/tonne

Coût aidé € HT/tonne	OMR Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs Emballages Papiers + tri	Verre	Déchets des déchetteries	Autres DASRI Déchets des professionnels	Ensemble des flux
<b>Coût SMC 2016</b>	240,82 €	509,30 €	45,82 €	158,12 €	69,96 €	1 024,03 €
<b>Coût national collectivités rurales</b>	227 € (167 €/290 €)	384 € (264 €/515 €)	72 € (46 €/96 €)	145 € (91 €/203 €)	-	828 €

# V. Sensibilisation au tri et à la réduction des déchets

## V.1 – Sensibilisation des publics

Le SMC poursuit ses actions de communication sur le tri et la réduction des déchets par :

- **Des opérations de sensibilisation ciblées pour les scolaires**

Pour sensibiliser au tri des déchets, à la préservation de l'environnement et des ressources naturelles, le SMC confie depuis plusieurs années les animations dans les écoles au CPIE (Centre permanent d'initiatives pour l'environnement) de Coutières. En 2015, ce sont **29 classes**, soit 611 élèves qui ont participé à ces interventions et qui, ont visité le centre de tri de Sainte-Eanne ou la déchetterie-recyclerie de Saint-Maixent-L'Ecole.

La visite du centre de tri des emballages permet de découvrir le fonctionnement du centre de tri et de comprendre les enjeux du recyclage.

- **Mail d'information**

Des mails sont envoyés régulièrement pour informer les usagers des changements, des ventes de la recyclerie...

- **La participation aux manifestations**

Le SMC a participé à la Foire exposition de St-Maixent-l'Ecole. Le stand était axé sur le recyclage des papiers.

Le SMC était présent à l'arrivée du tour cycliste Poitou-Charentes, sur la commune de la Crèche.

- **L'actualisation continue de son site Internet : [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)**

Le site Internet du SMC propose une information pratique sur la gestion des déchets :

- Jours de collecte,
- Carte de localisation des déchetteries avec les horaires d'ouverture,
- Carte de localisation des bornes d'apport volontaires
- Formulaire de demande de carte d'accès en déchetterie
- Bourse d'échange des déchets verts...
- 

## V.2 – Communication spéciale sur les nouveaux bacs de collecte

- **L'envoi d'une information sur les nouveaux bacs**

Une lettre d'information a été envoyée en juillet à tous les habitants du territoire, afin de les informer du nouveau mode de collecte des ordures ménagères et des emballages.

Chaque foyer sera équipé de deux bacs : un à couvercle vert pour les ordures ménagères et un à couvercle jaune pour les emballages.

- **La distribution du guide de tri lors de la mise en place des nouveaux bacs**

Le guide de tri a été repensé. Toutes les informations utiles y sont compilées.

La société ACP Services a commencé en 2015 à distribuer les nouveaux bacs de collecte. Les ambassadeurs ont à cette occasion donné et expliqué les consignes de tri.

- **Calendrier de collecte**

Pour chaque commune, un calendrier de collecte a été réalisé et distribué avec le guide de tri.

- **Permanences d'information**

Afin de répondre aux questions des usagers sur le tri, les points de collecte, des permanences d'information ont été tenues à :

- Beaulieu-sous-Parthenay, le 23 novembre 2015,
- St-Pardoux, le 24 novembre 2015,
- Mazières-en-Gâtine, le 26 novembre 2015,
- Secondigny, le 7 décembre 2015,
- St-Aubin-Le-Cloud, le 10 décembre 2015.

Des composteurs étaient également distribués lors de ces permanences.

## V 3 – Zéro gaspillage zéro déchets

*La prévention des déchets est définie comme l'ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permet de réduire les quantités de déchets et/ou les interventions qui contribuent à réduire leur nocivité.*

Le SMC s'est engagé dans un programme local de prévention des déchets, en partenariat avec l'ADEME, de 2010 à 2014.

Fort de cette expérience d'animation de territoire et dans la continuité des actions engagées, le Conseil Départemental des Deux-Sèvres et le SMITED ont été conjointement lauréat du projet zéro gaspillage, zéro déchet ZGZD en Deux-Sèvres, avec pour objectifs :

- une réduction de 7% des ordures ménagères assimilées par habitant en 3 ans
- une réduction de 10% des déchets ménagers assimilés par habitant en 3 ans
- la pérennisation des partenariats existants et la mobilisation des acteurs du territoire : collectivités, chambres consulaires, organisations professionnelles, entreprises, associations et citoyens.

Le SMC s'est engagé à participer à la mise en œuvre du programme d'actions de prévention et de gestion des déchets ZGZD.

- **Location d'un broyeur à branches pour les 49 communes du SMC**

L'objectif de cette acquisition est de permettre aux 49 communes du territoire de pouvoir broyer leurs résidus de taille afin de les réutiliser en paillage dans les massifs, parterres et haies.



Figure 23 : Broyeur Bugnot du SMC

Le broyeur est loué aux communes dont les agents ont suivi une formation à l'utilisation du broyeur et à l'utilisation du broyat.

En 2015, 6 communes ont loué le broyeur, ce qui représente **124 heures d'utilisation**.

- **Poursuite de la dotation de composteurs**

En 2015, la mise à disposition de composteurs s'est poursuivie avec de nouveaux composteurs, en plastique recyclé. Plusieurs distributions de composteur ont été organisées (Beaulieu sous Parthenay, St Pardoux, Mazières en Gâtine, Secondigny, St Aubin le Cloud).

La dotation des composteurs, se fait également au siège social du SMC, pendant les heures d'ouverture au public.

Tableau 20 : Distribution de composteurs

	Nombre de composteurs distribués
<b>2002-2007</b>	482
<b>Contrat d'objectif 2008-2011</b>	3 837
<b>2012</b>	194
<b>2013</b>	60
<b>2014</b>	400
<b>2015</b>	474
<b>Total</b>	<b>5 447</b>

Environ ¼ des foyers sont équipés fin 2015.

- **L'opération Stop pub**

La pose d'autocollant Stop Pub fait partie de ces gestes simples que le citoyen peut réaliser au quotidien pour réduire ses déchets. L'autocollant Stop-pub est à disposition dans les mairies, les communautés de communes, au SMC...

- **Ventes de la recyclerie**

30 tonnes d'objets en état (vaisselle, petit mobilier, jouets, livres, bibelots...) apportées en déchetteries ont été vendues à la recyclerie Tri d'Enfer.

C'est autant de déchets évités.

Tableau 21 : Ventes de la Recyclerie

	Montant de la vente	Poids détourné
<b>2013</b>	6 405,14 €	8 067 kg
<b>2014</b>	23 634,40 €	26 959 kg
<b>2015</b>	35 189,57 €	30 245 kg

Le produit de ces ventes est imputé en recettes au budget du SMC.

# Glossaire

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AREC</b>	Agence régionale d'évaluation environnement et climat
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>BAV</b>	Borne d'apport volontaire
<b>CET</b>	Centre d'enfouissement technique
<b>CSDU</b>	Centre de stockage des déchets ultimes
<b>CSR</b>	Combustible solide de récupération
<b>DASRI</b>	Déchets d'activités de soins à risques infectieux
<b>DEA</b>	Déchets d'éléments d'ameublement
<b>DEEE ou D3E</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DIB</b>	Déchets industriels banaux
<b>DMA</b>	Déchets ménagers assimilés (OMA + déchets de déchetteries)
<b>DDS</b>	Déchets diffus spécifiques
<b>ISDI</b>	Installation de stockage des déchets inertes
<b>ISDND</b>	Installation de stockage des déchets non dangereux
<b>OMA</b>	Ordures ménagères assimilées (OMR + emballages/verre/papiers)
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>PP</b>	Porte-à-porte
<b>PEHD</b>	Polyéthylène haute densité (flacons plastiques)
<b>PET</b>	Polyéthylène téréphtalate (bouteilles plastiques)
<b>PVC</b>	Polychlorure de Vinyle
<b>SIVOM</b>	Syndicat intercommunal à vocations multiples
<b>SMC</b>	Syndicat mixte à la carte
<b>SMITED</b>	Syndicat mixte intercommunal de traitement et d'élimination des déchets
<b>TMB</b>	Traitement mécano biologique

# Annexes

## NOUVEAUX BACS DE COLLECTE

Commune distribuée	Semaine de distribution	Semaine début de collecte
<b>2015</b>		
Salles (apprentissage)	40	
Verruyes - Mazières - St Marc La Lande	40	45
Les Groseillers - La Boissière	41	45
Soutiers - Beaulieu - Vouhé	41	
St Pardoux	42	45
Allonne - Le Retail - Azay sur Thouet	43	48
Secondigny	43	
Secondigny	44	48
St Aubin le Cloud	44	
St Aubin - Pougne Hérisson - Vernoux	45	48
Exireuil - St Georges - Clavé - Chantecorps	46	1
Coutières - Vautebis - Reffannes - St Lin	46	
Nanteuil - Saivres	48	6
Vausseroux - St Martin du Fouilloux	49	6
Vasles	49	
St Maixent - St Germier - Ménigoute - Les Forges	50-51-1	6
<b>2016</b>		
Soudan - Fomperron - Pamproux	1-2	11
Bougon - Avon		
Romans - Ste Néomaye - Azay le Brûlé	3-4	14
La Crèche -	4-5	19
Ste Eanne - François - Cherveux - Augé	6	19
Souvigné - St Martin de St Maixent - Augé	7	19

LISTE DES BAV PAPIERS/VERRE/EMBALLAGES

COMMUNE	LISATION DES BORNES au 01/0	Nombre BAV			
		Papier	Verre	Emballages	TOTAL
ALLONNE	CIMETIERE	1	1	2	4
	<b>Total Allonne</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
AUGE	BOIS AIGU	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA COUR	1	1	1	3
	ROUTE DU PLESSIS	1	1	2	4
	<b>Total Augé</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>13</b>
AVON	MAIRIE	1	1	1	3
	<b>Total Avon</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
AZAY LE BRULE	VILAINE	1			1
	STADE DE CERZEAU	1	2	2	5
	LA BROUSSE	1	1	1	3
	LECLERC		1		1
	<b>Total Azay le Brûlé</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
AZAY SUR THOUET	BOURG	1	2	2	5
	ECOLE	1			1
	LA TREBESSE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	<b>Total Azay sur Thouet</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
BEAULIEU SOUS PARTHENAY	ATELIER	1	1	1	3
	LA CHATAIGNERAIE	1	1	1	3
	CIMETIERE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	<b>Total Beaulieu sous Parthenay</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>10</b>
BOUGON	PLACE DE LA MAIRIE	1	1	1	3
	<b>Total Bougon</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
CHANTECORPS	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	<b>Total Chantecorps</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
CHERVEUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	LA CARTE	1	1	1	3
	LE TEMPLE	1	1	1	3
	LOGIS DES FRANCS	1	1	1	3
	MALVAULT	1	1	1	3
	MAIRIE	2	2	2	6
	<b>Total Cherveux</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>21</b>
CLAVE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	<b>Total Clavé</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
COUTIERES	CIMETIERE	1	1	1	3
	<b>Total Coutières</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
EXIREUIL	SAINT AVOLD	1	1	1	3
	LOTISSEMENT DU GUESGLIN	1	1	1	3
	RESIDENCE L'AMMONITE	1	1	1	3
	LA ROUGERIE	1	1	1	3
	LES NOUES	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	<b>Total Exireuil</b>	<b>7</b>	<b>7</b>	<b>8</b>	<b>22</b>
FOMPERON	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Fomperon</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
FRANCOIS	BONNEUIL	1	1	1	3
	ROUTE DE CHERVEUX	1	1	2	4
	SALLE DES FETES		1	1	2
	ROUTE DE CHAURAY	1	1	1	3
	<b>Total Francois</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>12</b>
LA BOISSIERE EN GATINE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	<b>Total La Boissière en Gâtine</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>

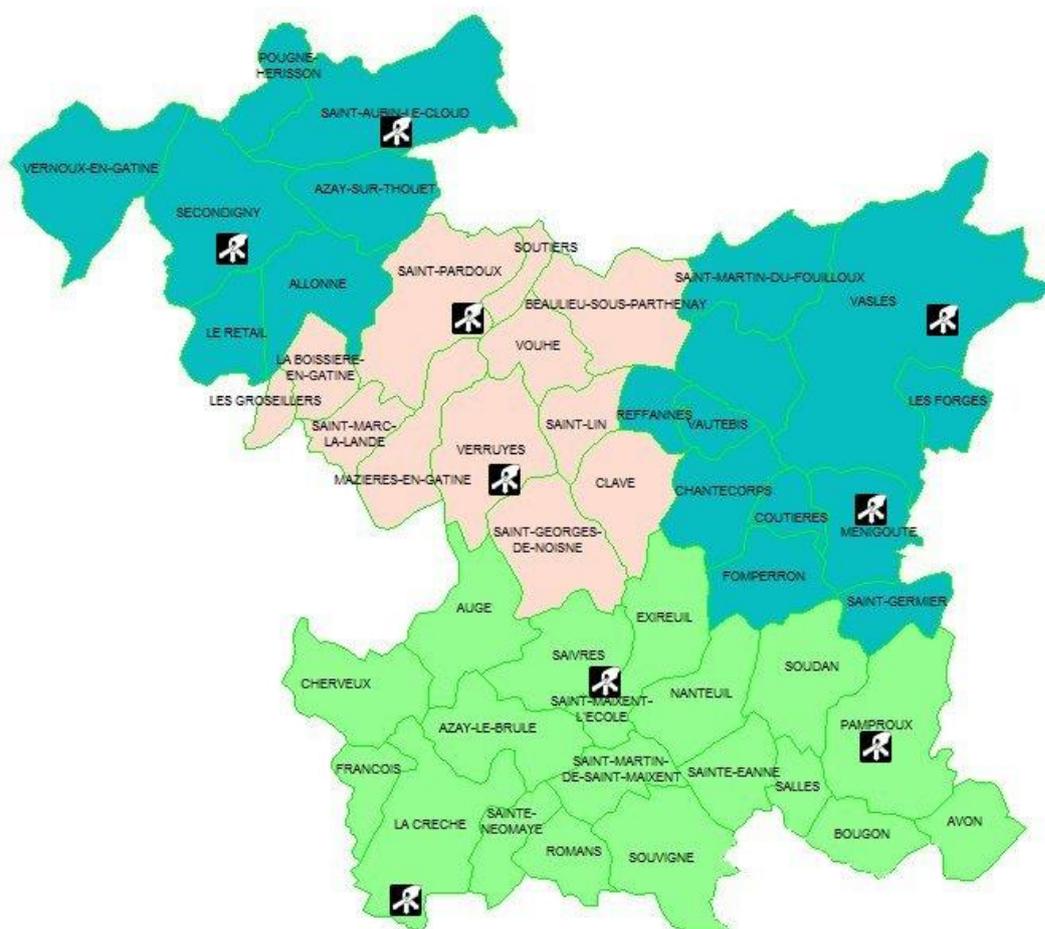
LA CRECHE	BOISRAGON	1	1	1	3
	CHAMPCORNU	1	1	1	3
	CREUSE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	2	2	7
	DRAHE		1		1
	ECF	1			1
	LA GARE	1	1	1	3
	L'HELIANTHE		1	1	2
	LE STADE		1		1
	MISERE	1	1	1	3
	RUFFIGNY	1	1	1	3
	TRESSAUVÉ	1	1	1	3
	CHAVAGNE	1	1	1	3
	<b>Total La Crèche</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>11</b>	<b>36</b>
LE RETAIL	CIMETIERE PEV	1	1	1	3
	<b>Total Le Retail</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
LES FORGES	CIMETIERE		1		1
	CLUB HOUSE		1		1
	LES TRANCHEES	1	1	1	3
	VILLA SALE	1	1	1	3
	<b>Total Les Forges</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>2</b>	<b>8</b>
LES GROSEILLERS	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Les Groseillers</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
MAZIERES EN GATINE	CIMETIERE	1	1	2	4
	LE GOLF DU CHENE		1		1
	LA MENARDIERE	1	1	1	3
	DISCOTHEQUE	1	1	2	4
	CASERNE DE POMPIERS	1	1	1	3
	<b>Total Mazières en Gâtine</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>15</b>
MENIGOUTE	COLLEGE	1			1
	DECHETTERIE	2	2	3	7
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	<b>Total Ménigoute</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>9</b>
NANTEUIL	CHAVAGNE	1	1	1	3
	BELLEVUE	1	1	1	3
	CITE DU CHENE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	1	3
	FAYE	1	1	1	3
	LES SAPINS	1	1	1	3
	EGLISE		1		1
	PALLU		1		1
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	STADE		1		1
<b>Total Nanteuil</b>	<b>7</b>	<b>10</b>	<b>7</b>	<b>24</b>	
PAMPROUX	DECHETTERIE	1	1	2	4
	LOTISSEMENT LA CROIX D'HERVAULT	1	1		2
	LA GUITTIERE		1		1
	LA VILLEDIEU DU PERRON	1	1	1	3
	LES FOSSES	1	1	1	3
	NARBONNEAU	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ROUTE DES ECOLES	1	1		2
	ROUTE D'AVON	1	1		2
<b>Total Pamproux</b>	<b>8</b>	<b>9</b>	<b>6</b>	<b>23</b>	
POUGNE HERISSON	POUGNE BOURG	1	1	1	3
	HERISSON	1	1	1	3
	<b>Total Pougne Hérisson</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
REFFANNES	BOURG	1	1	1	3
	LES BERNIERES	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	<b>Total Reffannes</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>

ROMANS	DECHETTERIE	1	1	2	4
	<b>Total Romans</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>4</b>
SAIVRES	LA BRIAUDIERE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	1	2	4
	ECOLE	1	1	1	3
	PERRE	1	1	1	3
	LUGNE	1	1	1	3
	PAUNAY	1	1	1	3
	<b>Total Saivres</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>19</b>
SALLES	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Salles</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
SECONDIGNY	CAMPING	1	2	3	6
	DECHETTERIE	2	2	2	6
	ANCIEN DEPOT	2	2	3	7
	COLLEGE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	MAISON DE LA POMME		1		1
	SALLES DES FETES		1	1	2
	<b>Total Secondigny</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>10</b>	<b>24</b>
SOUDAN	CIMETIERE	1	1	1	3
	ROUTE DE SALLES	1	1	1	3
	ECOLE	1	1	1	3
	<b>Total Soudan</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
SOUTIERS	LA BORDE	1	1	1	3
	LA VEILLERIE	1	1	1	3
	PARKING PARC FLORAL	1	1	1	3
	<b>Total Soutiers</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
SOUVIGNE	DECHETTERIE	1	1	1	3
	L'HERMITAIN	1	1	1	3
	FONFREROUX	1	1	1	3
	AINSAY	1	1	1	3
	BOIS PINEAU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	HACIENDA		1		1
	<b>Total Souvigné</b>	<b>6</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>19</b>
SAINT AUBIN LE CLOUD	DECHETTERIE	2	2	2	6
	EREA	1	1	1	3
	LES MOTHES	1	1	1	3
	STADE	1	2	2	5
	PLAN D'EAU		1		1
	SALLES DES FETES		1		1
<b>Total Saint Aubin le Cloud</b>	<b>5</b>	<b>8</b>	<b>6</b>	<b>19</b>	
SAINTE EANNE	ANCIENNE DECHETTERIE	1	1	1	3
	MAIRIE	1	1	1	3
	SMC - CENTRE DE TRI		1		1
	<b>Total Sainte Eanne</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
SAINT GEORGES DE NOISNE	DANZAY	1	1	1	3
	LA BARLIERE	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	<b>Total Saint Georges de Noisé</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
SAINT GERMIER	MAIRIE	1	1	1	3
	<b>Total Saint Germier</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
SAINT LIN	ROUTE DE BEAULIEU	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	<b>Total Saint Lin</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
SAINT MAIXENT L'ECOLE ENSOA	MUSEE SOUS OFFICIER		1	1	2
	FIDELITE	1	1	1	3
	ensoa	1			1
	ENSOA	1	1	1	3
	VAGUEMESTRE	1			1
<b>Total ENSOA</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>10</b>	

SAINT MAIXENT L'ECOLE	LES CHASSEIGNES	1	1	1	3
	GENERAL FAUCHER	1	1	1	3
	GENERAL SARAIL	1	1	1	3
	LA PLAINE	1	1	1	3
	LE VENTOUX	1	1	1	3
	PLACE DU CENTENAIRE	1	1		2
	ANDRE GIDE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	3	3	3	9
	CAMPING		1	1	2
	E ZOLA		1		1
	RUE HORSHAM	1	1	1	3
	LYCEE	1			1
	MAISON DE RETRAITE			1	1
	SALLE RABELAIS		1		1
	<b>Total Saint Maixent L'Ecole</b>	<b>12</b>	<b>14</b>	<b>12</b>	<b>38</b>
SAINT MARC LA LANDE	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Saint Marc La Lande</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
SAINT MARTIN DU FOUILLOUX	SAINTE CHARTRES	1	1	1	3
	STADE	1	1	1	3
	<b>Total Saint Martin du Fouilloux</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>6</b>
SAINT MARTIN DE SAINT MAIXENT	SOIGNON	1	1	1	3
	BOISNE	1	1	1	3
	L HORS POITIER	1	1	1	3
	FIOL	1	1	1	3
	GENTRAY	1	1	1	3
	LE STADE	1	1	1	3
	<b>Total Saint Martin de Saint Maixent</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>18</b>
SAINTE NEOMAYE	LA CHESNAYE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	1	1	3
	ATELIER MUNICIPAL		1		1
	<b>Total Sainte Néomaye</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>7</b>
SAINT PARDOUX	DECHETTERIE	1	1	1	3
	CHÂTEAU BOURDIN	1	1	1	3
	SALLE DES FETES	1	2	2	5
	<b>Total Saint Pardoux</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
VASLES	LA COURSAUDIÈRE	1	1	1	3
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA GRUZARDIÈRE	1	1	1	3
	LA PAGERIE	1	1	1	3
	LE PORTEAU		1		1
	LOTISSEMENT FERRIÈRE	1	1	1	3
	LOTISSEMENT ROUTE DE PARTHENAY	1	1	1	3
	MAISON DU MOUTON	1	1	1	3
	PONT DE LA BOIVRE	1	1	1	3
	GRAND VILLAGE	1	1	1	3
<b>Total Vasles</b>	<b>9</b>	<b>11</b>	<b>10</b>	<b>30</b>	
VAUSSEROUX	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Vausseroux</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
VAUTEBIS	BOURG	1	1	1	3
	<b>Total Vautebis</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>3</b>
VERNOUX EN GÂTINE	EGLISE		1	1	2
	DECHETTERIE	1	2	2	5
	LA FAZILLÈRE	1	1	1	3
	SALLE DES FETES		1		1
	<b>Total Vernoux en Gâtine</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>4</b>	<b>11</b>
VERRUYES	DECHETTERIE	1	2	2	5
	BOURG	1	1	1	3
	CAMPING		1	1	2
	<b>Total Verruyes</b>	<b>2</b>	<b>4</b>	<b>4</b>	<b>10</b>
VOUHE	CIMETIÈRE	1	1	1	3
	EGLISE	1	1	1	3
	GRATTELOUP	1	1	1	3
	<b>Total Vouhé</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>3</b>	<b>9</b>
<b>Total</b>	<b>169</b>	<b>197</b>	<b>186</b>	<b>552</b>	

## LOCALISATION DES DECHETTERIES

### Territoire de la compétence Déchets du SMC au 1er janvier 2015



#### Les Communautés de communes:



Parthenay Gâtine



Haut Val de Sèvre



Pays Sud Gâtine

Retrouvez la localisation via Google Maps sur le site [www.smc79.fr](http://www.smc79.fr)

## LOCALISATION DES BORNES TEXTILES

### Liste des conteneurs à textiles de La Croix Rouge mis en place sur le territoire du SMC

Commune	Adresse	Pt de collecte	conteneurs
<b>AZAY SUR THOUET</b>	Près du cimetière	1	1
<b>CHERVEUX</b>	Place bourg près de la Mairie	1	1
<b>EXIREUIL</b>	Rue de Chausseroy	1	1
	Cimetière	1	1
<b>LA CRECHE</b>	Place de l'Eglise	1	1
	Chavagné près de l'église	1	1
	Déchetterie "Les Groies Perron"	1	2
<b>LA MOTHE ST HERAY</b>	Rue de la Petite Gare, aux bornes d'apport	1	1
	Déchetterie "La Coteau"	1	1
<b>MAZIERES EN GATINE</b>	Cimetière	1	1
<b>MENIGOUTE</b>	château d'eau	1	1
<b>NANTEUIL</b>	Maison du Temps Libre	1	1
<b>PAMPROUX</b>	Déchetterie, "Bel Air"	1	1
<b>REFANNES</b>	Place bourg, route de Vausseroux	1	1
<b>SAIVRES</b>	Parking de l'école	1	1
<b>SECONDIGNY</b>	Station service Super U	1	1
<b>ST AUBIN LE CLOUD</b>	Place bourg près de l'église	1	1
<b>ST MAIXENT L'ECOLE</b>	Déchetterie "Les Courolles"	1	3
	Rue du Général Sarail	1	1
	OPAC	1	1
	Secours catholique, Av Wilson	1	vrac
<b>ST PARDOUX</b>	Parking foyer rural	1	1
	Déchetterie "La Croix des Vignes"	1	1
<b>STE EANNE</b>	Parking mairie	1	1
<b>STE NEOMAYE</b>	Place communale	1	1
<b>VASLES</b>	Place église	1	1
<b>VERNOUX</b>	Place	1	1
<b>VERRUYES</b>	Déchetterie "Marcilly"	1	vrac
	Parking du Cheval Blanc	1	1
<b>Total</b>		<b>29</b>	<b>30</b>

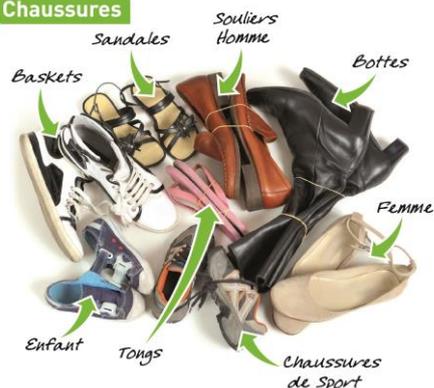
#### Grands Vêtements



#### Petits Vêtements



#### Chaussures



## TARIFS DES PRESTATIONS : ANNÉE 2015

Budget déchets	Euro HT	
<b>ENLÈVEMENT DE CAISSONS</b>		
Forfait enlèvement rayon 25 Km	78,00	}
Sur site Ciel de Sèvre	28,00	
Forfait livraison avec bennage simple (sans dépose de caisson) rayon 25 km et minimum 15m <sup>3</sup> de marchandise	41,00	
		si >25 Km => 1,80 € HT/km supplémentaire
<b>LOCATION D'UN CAISSON</b>		
Annuelle	852,00	
Mensuelle	95,00	
Hebdomadaire	32,00	
Caissons spéciaux location annuelle	1 400,00	
<b>LOCATION D'UN COMPACTEUR</b>		
Annuelle	3 000,00	
Mensuelle	324,00	
Hebdomadaire	100,00	
<b>LOCATION NACELLE</b>		
Option 1 : sans chauffeur à l'heure	22,00	
Option 2 : avec chauffeur à l'heure	57,00	
Option 3 : sans chauffeur par journée	110,00	
Option 4 : avec chauffeur par journée	260,00	
<b>LOCATION BENNE ORDURES MÉNAGÈRES</b>		
Benne collecte OM sans chauffeur à l'heure	60,00	
<b>TRANSPORTS</b>		
Fonction collecte BAV 1 chauffeur 1 PL semi grue à l'heure	75,00	2,20 € / km
Fonction collecte déchets par grue 1 chauffeur 1 PL équipé grue à l'heure	75,00	1,75 € / km
Fonction location semi remorque par jour	95,00	
Intervention autre à l'heure	25,00	
Intervention mécanique à l'heure	40,00	
Fonction balayage (hors transfert machine et traitement déchets, 1 chauffeur) à l'heure	50,00	
Prêt de véhicule léger au Km	0,45	
Engin de manutention par jour (8 heures de fonctionnement maximum sans chauffeur)	200,00	25 €/heure
<b>TRAITEMENT DE BOIS</b>		
Traitement du bois classe A la tonne	15,00	
Traitement du bois classe B ou mélange la tonne	30,00	
<b>PNEUS</b>		
Traitement pneu la tonne	220,00	
Traitement pneu l'unité	2,00	
<b>VENTE DE BROyat</b>		
Bois classe A broyé le m <sup>3</sup>	6,00	}
Bois classe A broyé la tonne	24,00	
Bois feuillus/résineux broyé le m <sup>3</sup>	10,00	
Bois feuillus/résineux broyé la tonne	40,00	
Location broyeur déchets verts (hors transport et assurance) à l'heure	8,00	
Facturation minimale de 5 €		
<b>GRAVATS</b>		
Apports direct en centre d'enfouissement le m <sup>3</sup>	10,00	
Apports direct en centre d'enfouissement la tonne	8,00	
<b>DASRI (convention CDPS)</b>		
Tarifs identiques annexe convention CDPS		

<b>DÉCHETTERIES</b>		
<b>Redevances professionnels et particuliers hors territoire ou collectivités comprenant collecte, transport et traitement</b>		
Déchets non valorisés (tout venant) le m <sup>3</sup>	24,00	
Polystyrène le m <sup>3</sup>	10,00	
Déchets verts le m <sup>3</sup>	6,00	
Déchets valorisables (cartons, ferrailles, plastiques durs) le m <sup>3</sup>	Gratuit	
Déchets de bois traité (Cat B) le m <sup>3</sup>	6,00	
Déchets de bois naturel (CatA) le m <sup>3</sup>	3,00	
Déchets électriques (DEEE) l'unité	Gratuit	
Déchets inertes en déchetterie (gravats) le m <sup>3</sup>	15,00	
Renouvellement de carte suite perte ou vol	5,00	
Tarif par carte au delà de trois (3) par professionnel	2,00	
<b>Passages supplémentaires</b>		
25 passages (dans la limite d'une fois par an, valable jusqu'au 31/12 de l'année en cours)	-	
<b>DÉCHETS TOXIQUES TOUS PROFESSIONNELS</b>		
Tout les déchets de cette catégorie (hors filtre) le litre	3,80	
Filtres (huile, gazoil) tous véhicules à l'unité	0,25	
Comprenant traitement et transport vers usine agréée après reconditionnement		
<b>REDEVANCE POUR DÉCHETS NON MÉNAGERS (PROFESSIONNELS-ADMINISTRATIONS-COLLECTIVITES)</b>		
PP1 : Forfait Petit Producteur en C1- par an	57,00	
PP2 : Forfait Petit Producteur en C2- par an	80,00	
B1 : Conteneur 240 L C1 - par an	188,00	
B2 : Conteneur 340 L C1 / an	196,00	
B3 : Conteneur 660 L C1 / an	338,00	
B4 : Conteneur 240 L C2 / an	227,00	
B5 : Conteneur 340 L C2 / an	320,00	
B6 : Conteneur 660 L C2 / an	588,00	
BR1 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L C1 / an	150,00	
BR2 : Recyclables (cartons) sans bac C1 / an	150,00	
BR3 : Conteneur recyclables (cartons) 660 L collecte mensuelle / an	90,00	
<b>Bacs disponibles sur certaines tournées</b>		
B7 : Conteneur 1000 L C1 / an	550,00	
B8 : Conteneur 2400 L C1 / an	1 318,00	
B9 : Conteneur 3200 L C1 / an	1 754,00	
B10 : Conteneur 1000 L C2 / an	894,00	
B11 : Conteneur 2400 L C2 / an	2 144,00	
B12 : Conteneur 3200 L C2 / an	2 856,00	
<b>Tarifs manifestations et divers</b>		
Mise à disposition par bac	10,00	
Forfait par collecte traitement au litre	0,037	
Forfait nettoyage par bac (applicable seulement si bac sale)	5,00	
Tarif deuxième composteur	30,00	
<b>CENTRE DE TRI</b>		
	Part service	Part administration
Ventilation du coût à la tonne	98,00%	2,00%
Un flux: Papiers-Journaux-Magazines/ la tonne entrante	42,65	€ NET
Un flux : Emballages seuls/la tonne entrante	251,18	5,00
Mise en balles cartons/la tonne	24,65	
Pesée double (les 80 premières pesées par mois)	4,18	

HAUT VAL-DE-SEVRE ET SUD-GATINE



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE